



## **Synthèse de la Commission Permanente du 11 mai 2012**

### **Le diagnostic de la maladie de Schmollenberg pratiqué par le Laboratoire d'Analyses Départemental**

Le Ministère chargé de l'Agriculture a souhaité élargir la liste des laboratoires agréés pour le dépistage de la maladie de Schmollenberg. Le laboratoire départemental d'analyses a déposé sa candidature pour être agréé et la Commission permanente a adopté un tarif unitaire d'analyse de 13,40 €. Pour le moment, le coût de l'analyse est pris en charge par l'Etat.

### **Bilan d'activité 2011 de la Maison Départementale des Personnes Handicapées**

Au 31 décembre dernier, 18.564 personnes handicapées avaient au moins un droit actif dans les Ardennes (+5% par rapport à l'année précédente). Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis l'ouverture de la MDPH, l'année écoulée a enregistré une diminution du nombre de personnes ayant déposé un dossier (-6,5%). 7127 personnes ont fait l'objet d'au moins une décision ou avis, en hausse de 7%.

### **Une garantie d'emprunt de 800.000 € pour un foyer d'accueil à Gué d'Hossus**

L'association Albatros France projette de construire un foyer d'accueil médicalisé de 10 places, constitutif de logements locatifs sociaux, à Gué d'Hossus. Pour permettre la réalisation de cette structure permettant la prise en charge de personnes handicapées, le Conseil général prend en charge une garantie d'emprunt à hauteur de 800.000 €.

### **Étude sur les transports collectifs dans le sud de Rethel**

La Région Champagne-Ardenne réalise une étude sur l'organisation des transports collectifs entre Bazancourt et Rethel, avec notamment la perspective de la création d'un point d'arrêt à l'ancienne gare du Châtelet sur Retourne, dans le canton de Juniville.

Le Conseil général participe à son financement à hauteur de 5.000 €, soit 25% du coût total.

### **Actions en faveur des jeunes et de l'enseignement**

La Commission permanente a décidé d'octroyer des aides allant jusqu'à 1.000 € pour aider 13 jeunes à poursuivre matériellement leurs études.



27.000 € sont consacrés au fonctionnement de deux établissements d'enseignement agricole privé. Le lycée agricole de Maubert-Fontaine se voit attribuer 15.681 € et la Maison Familiale Rurale de Lucquy 11.319 €.

Le Conseil général aide aux frais de fonctionnement des « classes vertes » dans les centres et fermes pédagogiques du département, à hauteur de 5 € par élève de l'enseignement primaire. Après avoir réparti 1.820 € le 13 avril, la Commission permanente a attribué 5.425 € pour 15 nouvelles écoles.

Le Conseil général aide les Ardennais à suivre une formation BAFA, BAFD ou BNSSA pour encadrer les enfants en centres de loisirs ou de vacances ou surveiller les baignades.

35 jeunes Ardennais se voient attribuer cette aide. Avec deux précédentes répartitions d'un montant global de 10.230 €, la somme consacrée à cette action atteint 14.980 € pour cette année.

Après une première répartition décidée par la Commission permanente du 10 février pour un montant de 11.815 €, une deuxième répartition de 24.646 € est effectuée, concernant 1015 enfants ressortissants de la CAF ou de la MSA, qui ont ainsi pu bénéficier d'un accueil en centre de loisirs pendant leurs vacances en 2011.

21.668 € ont été répartis entre 119 associations culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire, en fonction de leurs nombres de sections et d'adhérents.

### **Aides au développement économique : 16 reprises d'emplois et autant de créés**

Dans le cadre de l'aide aux investissements d'envergure, un entrepreneur bénéficie d'une avance à taux zéro de 97.000 € pour son projet de reprise d'une entreprise spécialisée dans la chaudronnerie, la tôlerie et la ferronnerie. Celui-ci doit s'accompagner de la reprise des 16 emplois existants et de la création de 3 emplois supplémentaires en 2 ans.

Le Conseil général aide aux investissements des PME, sous forme d'avances remboursables sans intérêt. Pour bénéficier de cette aide, les entreprises doivent investir au minimum 8.000 € et créer au moins un emploi.

Six sociétés se sont donc vu accorder le 11 mai une avance remboursable du Département. 37.600 € au total vont être répartis entre ces six dossiers, qui prévoient la création de 13 emplois.

### **Subventions à 3 associations familiales ou à caractère social**



L'association SOS Amitié Ardennes organise des services d'aide par téléphone. En 2011, l'association a reçu 7.528 appels relatifs à des problèmes touchant la solitude, la dépression, des problèmes de santé... Elle se voit attribuer une subvention de 1.630 €.

Deux épiceries solidaires sont aidées. Solicoeur, qui intervient sur la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne (excepté Nouzonville où est présente une autre association), a fait bénéficier de ses produits 1.759 familles en 2011. Elle se voit attribuer 23.050 €. La boutique alimentaire du CCAS de Vouziers a aidé 105 familles en 2011. Elle se voit allouer 6.020 €.

### **Plus de 90.000 € en faveur du logement social**

La Commission permanente a décidé d'attribuer 93.264 € de subvention aux organismes bailleurs Espace Habitat, la Maison Ardennaise et Habitat 08. Cette aide va contribuer à la construction de 20 logements locatifs sociaux à Charleville-Mézières, 6 à Blagny, 4 à Launois sur Vence, 6 à Vireux-Wallerand, 2 à Neufmanil, 3 à Rocroi, 3 à Lumes. Dans le cadre de cette enveloppe, 2 immeubles seront également démolis à Vouziers.

### **20.000 € pour les chantiers d'Ardennes Patrimoine Insertion**

Le Conseil général a attribué une subvention de 20.000 € au Groupement d'Economie Solidaire « Ardennes Patrimoine Insertion » afin de lui permettre de valoriser les propriétés du Conseil général que sont le Fort des Ayvelles et le site de la Cassine, et d'y mener ses activités d'insertion. Elle anime des chantiers dans les spécialités de la maçonnerie, des espaces verts et du tourisme et exploite une carrière de pierre à Hannogne Saint Martin.